

Loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992

Loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992 ajoutant à la Constitution un titre : « Des Communautés européennes et de l'Union européenne »

FAC-SIMILÉ DE LA PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL

JORF n° 147 du 26 juin 1992 (PDF)

1ère lecture

Assemblée nationale

- Projet de loi constitutionnelle n° 2623
- Rapport de M. Gérard Gouzes, au nom de la commission des lois et annexe, n° 2676
- Annexes au rapport : annexe 1, annexe 2
- Rapport supplémentaire de M. Gérard Gouzes, au nom de la commission des lois (n° 2684)
- Discussion les 5, 6, 7 et 12 mai 1992 et adoption le 12 mai 1992 (T.A. n° 628)

Sénat

- Projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale n° 334
- Rapport de M. Jacques Larché, au nom de la commission des lois n° 375
- Discussion les 2, 3, 9, 10, 11 et 16 juin 1992 et adoption le 16 juin 1992 (T.A. n° 149)

2° lecture

Assemblée nationale

- Projet de loi constitutionnelle modifié par le sénat n° 2797
- Rapport de M. Gérard Gouzes, au nom de la commission des lois (n° 2803)
- Discussion et adoption le 18 juin 1992 (T.A. n° 667)

Congrès

- Décret du Président de la république en date du 9 juin 1976 tendant à soumettre un projet de loi constitutionnelle au parlement convoqué en congrès
- Compte rendu intégral - scrutin

Sénat